© Drogues Info Service - 7 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Est il légal de cultiver du Chènevis?

Par Profil supprimé Postée le 04/08/2012 16:47

> Est il légal de cultiver dans son jardin des plants de chènevis, à partir de graines obtenues dans les animaleries ou les magasins de pêche?
> (Pour nourrir des oiseaux ou s'en servir comme appâts de pêche)
> Quels sont les documents à conserver le cas échéant?

Mise en ligne le 06/08/2012

Bonjour,

Le chènevis est le nom donné aux graines de chanvre, celles vendues en animalerie ou dans les magasins de pêche étant de chanvre industriel, qui contient donc moins de 0,2% de THC. La mise en culture sans autorisation est assimilée à du trafic de stupéfiant et interdite par la loi.

Une autorisation est nécessaire pour pouvoir en planter en tant que producteur. La culture est encadrée par des textes européens qui obligent notamment le producteur de chanvre à s’approvisionner en semences auprès d’un organisme agréé (en France, la Coopérative Centrale des Producteurs de Semences de Chanvre : CCPSC). Tout producteur de chanvre industriel normalement identifié est susceptible de se voir contrôlé sur le taux de THC de sa culture.

Cordialement.